



COMITE DE DIRECTION

Du 18 mars 2025 à 18h30

PRESIDENT DE SEANCE : BRICE PARINET

SECRETAIRE DE SEANCE : JEAN-FRANÇOIS DUPONT

PRESENTS : FLORENT BAUDOIN, DORETTE ELANGUE, CHRYSTEL FERRY, FREDERICK LECLERC (EN VISIOCONFERENCE), JEAN-PIERRE LEDUC, JEAN-JACQUES LENAFF, PIERRE GUILLEBAUX, JEAN-ÉRIC INIACIO, THIERRY MOURAUX, ALI SAHALI, SANDRINE SANCHEZ, DIDIER SIMON, VICTOR SIMON ET VALERIE TARDIVEL

ASSISTENT : THOMAS DELASSUS (PRESIDENT DE LA C.D.A), WILLIAM MARISSAL (DIRECTEUR GENERAL) ET DAVID REMISSE (C.T.D).

ABSENTS EXCUSES : MARC MALOISEL

1. ADOPTION DU P.V. DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 28/01/2025

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction en date du 28 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Brice Parinet revient sur l'actualité fédérale et notamment sur les incidents qui ont émaillé le Football professionnel ces derniers temps. Il regrette l'exemple donné par les Clubs professionnels et redoute les conséquences pour le football amateur. A titre d'exemple, le 16 mars 2025, un arbitre yvelinois a été giflé par un joueur sur une rencontre départementale. Le dossier sera étudié par la commission de discipline prochainement.

Il informe les membres du Comité de la couverture juridique que la Ligue a souscrit pour l'ensemble des Districts franciliens avec un cabinet d'avocat. Cette couverture prévoit la formation des commissaires des commissions disciplinaires et réglementaires, un suivi conseil et la représentation du District par un avocat en cas de partie-civile.

En outre, il revient sur les récentes décisions de la Commission de discipline dont il se félicite notamment celle consistant à exclure des championnats l'équipe réserve senior du Poissy Football Club. Le District fera preuve de la plus grande fermeté sur tous les cas de violence dont il aura la connaissance. Voilà pourquoi il est essentiel que les incidents lui soient rapportés. En ce qui concerne le cas de l'équipe du Poissy Football Club, il regrette vivement l'absence de réponse de la maire de cette commune au courrier recommandé que le District lui a adressé. Il regrette également l'argument consistant à dire que la ville ne veut pas s'immiscer dans l'activité de l'association de sa commune alors qu'elle lui accorde une

subvention qui par définition est de l'argent du contribuable français. Il indique, enfin, qu'un courrier sera systématiquement envoyé aux maires des Clubs en difficulté avec leur environnement ou leurs licenciés.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Un compte rendu des décisions prises par le Bureau est présenté à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

4. LE COLLEGE DES ACTRICES

Le président informe les membres du Comité de Direction de la composition du Collège des Actrices.

Présidentes : Ilham ATILA, Céline FRADI, Rachel LHORTIE HURE, Isabelle TECHER et Tiana JEAN-CHARLES.

Dirigeantes : Pascale BOCHER, Aude CREPIN, Chantal KLEIN, Catherine MOREIRA et Ferouz SAADI.

Educatrices : Christel BASQUE et Christelle BRIGNON.

Arbitres : Maria EL KHOURY, Agathe GALLIAERDE

Joueuses : Julia MALODOBRY et Lydia MERLE

Cette composition est adoptée à l'unanimité. Brice PARINET remercie Chrystel FERRY en charge de ce dossier pour le travail accompli.

La première réunion du Collège des Actrices se tiendra le vendredi 23 mai 2025 au siège du District.

5. LE FOOTBALL ET LE HANDICAP

Le président revient sur la réunion relative au football et au handicap du jeudi 13 mars qui s'est tenue au siège du District des Yvelines en compagnie des personnalités qualifiées issues de notre football départemental Elodie ORRIERE (P.S.G.), Mélanie ROBLES (Poissy F.C.), Romain AIT ALI (Chanteloup U.S.), Bruno ANTONElli (Montesson U.S.), Stéphane ROBLES (Le Pecq U.S.) et Ruben RIBEIRO (Montesson U.S.). Cette réunion fut l'occasion de présenter le programme « **Au-delà des différences, l'amour du jeu** » dispositif qui consiste à développer l'inclusion et à lutter contre toutes les formes de discrimination. Il vise à accompagner le développement de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les Clubs mais aussi à mettre en lumière les pratiques qui en découlent lors de chaque événement du District. A cet égard, un accent tout particulier a été mis en place sur le cécifoot et le Football adapté. Une prochaine réunion sera prévue le 3 avril 2025 au siège du District. Jean-Jacques LENAFF est désigné comme référent football et handicap du District.

6. LE POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Un bilan complet est effectué par chaque membre élu du Comité de Direction sur le fonctionnement, les problématiques et les activités de l'ensemble des 18 commissions du District. Le Président en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles de ces commissions pour leur action en faveur du Football départemental.

7. LES GROUPES DE REFLEXION

Un point d'étape est réalisé pour chaque groupe de travail lancé pour la mandature. **Le Permis d'encadrer une équipe de Football** sera présenté au prochain collège des Présidents de Club. **L'observatoire des comportements** sera déployé à compter de la saison 2025-2026 tout comme le **label citoyenneté**. Les autres groupes de réflexion portant sur **Le recrutement de bénévoles** et **L'accompagnement des nouveaux présidents de Club** feront l'objet d'un temps de travail au prochain séminaire du Comité de Direction.

8. TECHNIQUE

La formation des éducateurs

Les CFI réalisés

CFI U6-U9 - 03 décembre et 23 janvier Présentiel

CFI U6-U9 Mineurs – 27 février et 22 avril Présentiel

CFI U10-U13 Mineurs – 25 février et 15 avril Présentiel

CFI U10-U13 – 14 janvier et 20 février Présentiel

CFI U14-U19 - 19 novembre et 19 décembre Présentiel

CFI Seniors - 14 novembre et 17 décembre Présentiel

Module Initiation GDB

– 17 et 18 janvier 2024 formation réalisée à Montigny (J1 : La Couldre et J2 : 4 pavés)

Les Formations à venir :

CFI U6-U9 – 29 avril et 3 juin Présentiel

CFI U10-U13 – 20 mars et 25 avril en présentiel au Mureaux

CFI U14-U19 – 17 avril et 27 mai Présentiel

CFI Seniors - 8 avril et 22 mai Présentiel Ø Journée complémentaire Diplôme Fédéral Coach Jeunes – Se tiendra à Montigny le 4 avril 2025

Les certifications réalisées :

CFI : des U6 aux seniors

Certification CFI U6-U9 (11/02-18/02/2025)

Certification CFI U10-U13 (11/02-18/02/2025)

Certification CFI U14-U19 (11/02-18/02/2025)

Certification CFI Seniors (11/02-18/02/2025)

Les certifications à venir (CFF) : donnant droit aux équivalences des nouveaux diplômes : (DF Diplômes Fédéraux avec une journée complémentaire)

Certification CFF1, 2, et 3 (le 19 avril)

Les TFP : Titre à finalité Professionnelle

BEF (classique) sem. 5 s'est déroulé du lundi 10 au 14 mars 2025

BMF et BEF + de 100 matchs sem. 5 se déroule actuellement du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2025

Le Projet de Performance Fédéral : détections et sélections des jeunes talents

Bilan détections filles et garçons :

U12 F : 1 centre de Perfectionnement s'est tenu le 9 mars 2025 à Noisy le Roi avec 37 joueuses et 12 clubs participants

U13F : 24 joueuses seront vues lors du centre de Perfectionnement le dimanche 30 mars 2025 afin de les préparer au concours de l'INF.

U13G : 42 joueurs ont participé au centre de perf organisé le dimanche 2 février 2025 afin de les préparer au concours de l'INF.

9. ARBITRAGE

Thomas DELASSUS, Président de la C.D.A revient sur les différentes actions de la C.D.A. La dernière session FIA s'est déroulée le samedi 2 février 2025. L'ensemble des 19 candidats inscrits a réussi l'examen.

Vie de l'arbitrage yvelinois :

Il revient également sur les deux demi-journées de formation qui se dérouleront le 5 avril prochain au siège du District des Yvelines à l'attention des arbitres seniors du District.

Il informe le Comité de la formation de formateurs arbitrage niveau 1 qui s'est déroulée à Morfondé, à l'initiative de la LPIFF. Agathe GALLIAERDE et Nassim BENABDELKrim ont représenté la CDA.

Les Arbitres devenus non désignables La C.D.A :

Les Arbitres devenus non désignables La C.D.A. a examiné la situation des Arbitres qui, à la date du 15/12, n'avaient toujours pas satisfait à leurs obligations quant au contrôle des connaissances théoriques et aux tests physiques. Il est rappelé que le Règlement Intérieur de la C.D.A. prévoit :

l'article 5, que :

les Arbitres et les Arbitres-assistants ont obligation de passer le contrôle des connaissances théoriques à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignables, si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant ne s'est pas soumis au contrôle, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en Division inférieure en fin de saison.

- l'article 6, que chaque Arbitre Départemental en titre ou Arbitre-assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique. Le test physique en vigueur est celui défini à l'Annexe 2 audit Règlement.

En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de ratrappage organisées par la C.D.A

L'Annexe 2 au dit Règlement Intérieur définit le type et les moyens des tests physiques, décrit les conséquences, en cas d'échec ou de non-participation sur le classement de fin de saison pour les Arbitres et prévoit que :

- si un Arbitre ou un Arbitre-assistant ne se présente pas pour réaliser ce test physique ou s'il se trouve en situation d'échec, il ne sera plus désigné dans sa catégorie jusqu'à ce qu'il participe à une des 2 sessions de rattrapage et réussisse le test physique à l'occasion desdites sessions de rattrapage. A l'issue des 3 sessions, les Arbitres et Assistants en situation de non-participation (hors raisons médicales) ne sont plus désignables jusqu'au terme de la saison,

- au 15 décembre, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra (hors raisons médicales) avoir réussi le test physique de sa catégorie et en cas d'échec à l'issue des 3 sessions, l'Arbitre en situation d'échec n'est plus désignable jusqu'au terme de la saison et est rétrogradé en catégorie inférieure en fin de saison. La C.D.A. a ainsi constaté que les 9 Arbitres suivants étaient, en application des dispositions précitées de son Règlement Intérieur, devenus réglementairement « non désignables » depuis le 15/12 :

1. MOSER Mickael (AA2)
2. NETO FERNANDES Hugo (AA2)
3. UDE Johnny (AA2)
4. LAWSON Mariano (D1)
5. HOURFANE Othmane (D3)
6. HASSINE Raafet (D4A)
7. JOSEPH Jean (D4A)
8. KEITA Moussa (D4A)
9. MERZOUGUI Faycal (D4A)
10. PADEL Jerome (D4A)
11. ABIDAR Rachid (D4B)
12. BAGAYOCO Mamadou (D4B)
13. BELMANT Alain (D4B)
14. BENSI Stephane (D4B)
15. DE LIMA PINTO Jose (D4B)
16. LERAY Benoit (D4B)
17. MANCHON FOUCHEZ Theo (D4B)
18. MONTEIRO Gid Christ (D4B)
19. NAIT DJOUDI Mohamed (D4B)
20. YAHIA Younes (D4B)
21. BERTREUX Elea (JAD1)
22. BOBECIUC Raul Andrei (JAD1)
23. CARNEIRO DIAS Artur (JAD1)
24. CHAIBI Younes (JAD1)
25. CORDAILLAT Rodolphe (JAD1)
26. DA SILVA Jovanne (JAD1)
27. GENELOT Moussa (JAD1)
28. JAZIRI Skander (JAD1)
29. SMAKI Rayan (JAD1)
30. CICATELLO Aaron (JAD2)
31. COOPOOMOOTOO Rayan (JAD2)
32. DIACKO Adama (JAD2)
33. EL FALLAH EL IDRISI Younes (JAD2)
34. MANSOUR Massinissa (JAD2)
35. COULIBALY Mamadou (JAD3)

L'ensemble de ces arbitres sont donc placés en situation de non-désignation jusqu'à la fin de saison.

10. LES EQUIPEMENTS DU DYF

Valérie TARDIVEL fait un point sur le renouvellement des équipements des commissaires. L'ensemble des bénévoles recevront une dotation avec le nouveau logo du District et un fonds de roulement sera également constitué pour pouvoir équiper les nouveaux commissaires.

11. LES LICENCIES

Brice PARINET dresse un bilan du nombre de licenciés au sein du territoire yvelinois. Si les effectifs sont en légère baisse (- 0,78% à date), le District des Yvelines reste le 2^e District de la Ligue avec 46 905 licenciés, derrière le District de Seine et Marne qui en compte 48 448. Par ailleurs, il indique que la baisse constatée est la même à l'échelle francilienne et résulte, en autre, du succès des autres sports dans le cadre des J.O.P 2024 de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22